

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 416

25 février 2006

SOMMAIRE

2 Puces Holding S.A., Mamer	19942	Jewels Manufacturing S.A., Luxembourg	19947
22nd Invest S.A., Luxembourg	19928	Kamille S.A., Mamer	19941
Alter S.A., Luxembourg	19931	Kem-Fin International S.A., Luxembourg	19945
Ars-Immo S.A.	19962	Kirchberg Buro S.A., Luxembourg	19928
Auflux, Auxiliaire Financière Luxembourgeoise S.A.H., Strassen	19960	KLF International S.A., Luxembourg	19931
Aunid S.A.H., Luxembourg	19933	KM (Luxembourg) Holding, S.à r.l., Luxembourg .	19930
Balrin S.A., Luxembourg	19950	Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg	19922
Bottling Holdings Investment (Luxembourg), S.à r.l., Howald	19947	Lareneginvest Holding S.A., Luxembourg	19922
Bottling Holdings Investment (Luxembourg), S.à r.l., Howald	19950	Libo S.A., Luxembourg	19955
BRE/German Holdco 2, S.à r.l., Luxembourg	19923	LK Invest S.A., Luxembourg	19931
Brocade Communications Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	19957	Luxame Trading S.A., Pétange	19942
Bureco, S.à r.l., Mondercange	19960	Marint S.A., Luxembourg	19946
Camber 2 S.A., Luxembourg	19934	MDG Lux Constructions S.A., Mondercange	19945
Casiopea Ré S.A., Senningerberg	19951	Monuva S.A., Mamer	19942
Casiopea Ré S.A., Senningerberg	19952	Mouflolux S.A.H., Luxembourg	19940
Corbet S.A., Luxembourg	19952	Mouflolux S.A.H., Luxembourg	19943
Cosylux S.A., Bertrange	19950	Nordim S.A., Bertrange	19955
CyVentures S.A., Luxembourg	19965	Oxy Group S.A., Rombach	19945
Euman Mind Invest S.A., Luxembourg	19942	Pagos, S.à r.l., Strassen	19952
Fantasy-Decor S.A., Canach	19934	Patron Kummel S.A., Luxembourg	19933
(La) Fleur de Sel S.A., Capellen	19942	PHC Pirquet Hotel Consulting, S.à r.l., Pétange . .	19944
Forcible S.A., Pétange	19934	PL S.A., Luxembourg	19933
Ganesh S.A.H., Luxembourg	19946	Pombal S.A., Luxembourg	19956
Ganesh S.A.H., Luxembourg	19947	Pombal S.A., Luxembourg	19957
Heip Investments S.A.H., Luxembourg	19964	Progest S.A., Bertrange	19957
Heip Investments S.A.H., Luxembourg	19965	Red Arrow, S.à r.l., Luxembourg	19929
Helvinvest, S.à r.l., Remerschen	19944	Red Arrow, S.à r.l., Luxembourg	19930
Helvinvest, S.à r.l., Remerschen	19945	SGEA Immobilier S.A., Luxembourg	19922
Hines AlexanderPlatz D4 Luxembourg 1, S.à r.l., Luxembourg	19935	Shiplux VII S.A., Luxembourg	19958
I.P.F.S. S.A., Pétange	19944	Shiplux VIII S.A., Luxembourg	19962
Iguana Holding S.A., Pétange	19934	Tele2 Luthar S.A., Bertrange	19932
Immo-Marketing S.A., Foetz	19942	Transbel Holding S.A., Luxembourg	19931
Immobilière du Luxembourg S.A., Mondercange . .	19940	Transbel Holding S.A., Luxembourg	19931
Infinity Style S.A., Pétange	19940	Venice International S.A., Luxembourg	19922
Inoxys S.A., Pétange	19940	Visualsound S.A., Luxembourg	19922
Ivanmalo Invest S.A., Mamer	19941	Wall Invest, S.A., Luxembourg	19943
		Wall Invest, S.A., Luxembourg	19943
		Wallpic Holding S.A., Luxembourg	19934
		Wistaria S.A., Luxembourg	19940
		Wol S.A., Luxembourg	19928

SGEA IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 96.233.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100345.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

VENICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 90.009.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100347.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

VISUALSOUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 89.382.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100349.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 42.862.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(100389.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LARENEGINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 42.862.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(100387.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BRE/GERMAN HOLDCO 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 111.901.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty ninth day of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 94.375,

here represented by Bénédicte Kurth, licenciée en Droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. - Purpose, Duration, Name, Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/GERMAN HOLDCO 2, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. - Share capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. - Decisions of the sole partner, Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed as follows:

- 500 shares by BRE/EUROPE 2, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 96.323, is appointed manager of the Company for an indefinite period.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendfünf, den neun und zwanzig September.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

BRE/EUROPE 2, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels -und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 94.375,

hier vertreten durch Bénédicte Kurth, licenciée en Droit wohnhaft zu Luxembourg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. - Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Die Erschienene gründet hiermit, zwischen dem jetzigen Inhaber der ausgegebenen Anteile und alle denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht, (nachstehend die «Gesellschaft») welche durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, sowie durch vorliegende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BRE/GERMAN HOLDCO 2, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Filialen oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

B. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter geändert werden, vorausgesetzt, dass die zustimmenden Gesellschafter Dreiviertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen eine Person ernennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung, die mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel der von den Überlebenden gehaltenen Anteile vertritt, beschließt. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben können, unter keinen Umständen, Siegel an den Vermögenswerten und Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. - Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die Unterschrift ihres alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, dessen Mitglieder nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen, verwaltet. In diesem Falle wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt und ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Der Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat kann Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten unter authentischem oder privatschriftlichem Dokument ausstellen.

Art. 13. Der Geschäftsführerrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat auch die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden zu bestellen. Er kann auch einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Geschäftsführerrates verantwortlich ist.

Dritten gegenüber hat der Geschäftsführerrat unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht zu Handlungen im Namen der Gesellschaft und zur Genehmigung von Geschäften und Handlungen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Geschäftsführerrates; in seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Geschäftsführerrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, jeder Teilnehmer an der Sitzung kann alle andere verstehen. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, vorausgesetzt, solche Beschlüsse werden schriftlich bestätigt; die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 14. Die Protokolle aller Sitzungen des Geschäftsführerrates werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung des Geschäftsführers/der Geschäftsführer aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. - Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters, Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, sofern diese wenigstens Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, zustehen.

E. - Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. - Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem bestehenden Anteil am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 24. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, verwiesen.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- 500 Anteile wurden von BRE/EUROPE 2, S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig gezahlt, so dass die dem Gesellschaftskapital zugewiesene Bareinlage von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) nun der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2005.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eine tausend drei hundert Eurogeschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorbezeichnete Gesellschafter, welcher das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, hat unverzüglich nach Gründung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., eine société anonyme gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels -und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 96.323, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei hat diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Unterzeichnet: B. Kurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 87, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27. October 2005.

J. Elvinger.

(101272.3/211/318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

WOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 74.622.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100351.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

22nd INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 77.834.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100353.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

KIRCHBERG BURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 76.574.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100354.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

RED ARROW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 110.624.

In the year two thousand and five, on the ninth day of November.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

STICHTING RED ARROW, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34233364 and having its statutory office in the Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam (The Netherlands);

in its capacity as sole shareholder of RED ARROW, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», which was incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 September 2005, in the process of being published in the Mémorial C, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B number 110.624 and having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (the «Company»).

STICHTING RED ARROW is here represented by:

Maître Patrick Geortay, lawyer, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Amsterdam (The Netherlands) on 8 November 2005.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has resolved to amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company which will forthwith be reworded as follows:

Art. 3. Object. «The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties.

It may in particular:

- acquire financial leases entered into with Russian Railways, title to the railway rolling stock leased to Russian Railways as part of the acquisition of the above financial leases and receivables derived from these financial leases; act as lessor under such acquired financial leases;
- assume risks derived from leases entered into with Russian Railways;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law;
- borrow in the form of loans in order to finance the acquisition and assumption of assets;
- issue debt securities in order to finance the acquisition and assumption of assets;
- make deposits at banks or with other depositaries.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the above purposes.»

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STICHTING RED ARROW, une fondation (Stichting) existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34233364 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam (Pays-Bas),

en sa qualité d'associé unique de RED ARROW, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 septembre 2005, en cours de publication au Mémorial C, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.624 et ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (la «Société»).

STICHTING RED ARROW est ici représentée par:

Maître Patrick Geortay, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 8 novembre 2005.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant comme mentionné ci-dessus, a résolu de modifier le libellé actuel de l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 3. Objet. «La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers.

La société peut en particulier:

- acquérir des contrats de leasing conclus avec les Chemins de Fer Russes, la propriété des actifs circulant de chemins de fer loués aux Chemins de Fer Russes et afférant auxdits contrats, ainsi que des créances résultant de ces contrats de leasing; agir en qualité de lessor en vertu desdits contrats;
- prendre en charge les risques liés aux contrats de leasing conclus avec les Chemins de Fer Russes;
- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi;
- emprunter sous forme de contrat de prêt aux fins de financer l'acquisition et la prise en charge d'actifs;
- émettre des obligations aux fins de financer l'acquisition et la prise en charge d'actifs;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales ou financières, directement ou indirectement liées à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2005, vol. 899, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101429.3/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

RED ARROW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 110.624.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(101431.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

KM (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.321.460,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 89.807.

Il résulte du Contrat de transfert de parts en date du 17 octobre 2005, que les parts sociales de la Société ont été cédées de la manière suivante:

- KERR Mc GEE WORLDWIDE CORPORATION, ayant son siège social à 123, Robert S. Kerr Avenue, USA - OK 73102 Oklahoma City a transféré 4.077.382 parts sociales d'une valeur de 30,- EUR, à TRONOX WORLDWIDE LLC, ayant son siège social à Kerr-Mc Gee Center, Oklahoma City, OK 73102, USA.

Ainsi l'associé unique de KM (LUXEMBOURG) HOLDING, S.à r.l. à compter du 17 octobre 2005 est:

- TRONOX WORLDWIDE LLC: 4.077.382 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2005.

H. Boersen / M. A. Walke

Gérant / Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100403.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

KLF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 89.892.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100355.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.631.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100356.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

ALTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 101.428.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, réf. LSO-BK03019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Signature

Mandataire

(100357.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

TRANSBEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 30.354.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(100442.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

TRANSBEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 30.354.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(100427.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

19932

TELE2 LUTHAR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 111.686.

Rectification of 23 November 2005

In the year two thousand five, on the twenty-third day of October.
Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

1.- TELE2 EUROPE S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 56.944,

represented by M^e Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm, on October 28th, 2005;

2.- NETCOM LUXEMBOURG HOLDING AB, a company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at P.O. Box 62, S-164 94 Kista, Sweden, registered with the Patent and Registration Office under number 556580-7905;

represented by M^e Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stockholm, on October 28th, 2005.

Said proxies remaining annexed to the deed of incorporation of TELE2 LUTHAR S.A. on October 28th, 2005 number 930 of his repertory.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to rectify different material mistakes which appeared in the deed signed on October 28th, 2005, as follows:

A.- The registered office of the company TELE2 LUTHAR S.A. is at 75, route de Longwy and not at 80, route de Longwy.

B.- The registered office of NETCOM LUXEMBOURG HOLDING AB is at S-164 94 Kista, Sweden and not Krista.

C.- In the paragraph regarding the subscription of the shares NETCOM LUXEMBOURG HOLDING AB has subscribed for one share and not NETCOM LUXEMBOURG HOLDING.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 750.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- TELE2 EUROPE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.944,

ici représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 28 octobre 2005;

2.- NETCOM LUXEMBOURG HOLDING AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à P.O. Box 62, S-164 94 Kista, Suède, immatriculée au Bureau des Brevets et d'Enregistrement sous le numéro 556580-7905;

ici représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm, le 28 octobre 2005,

dites procurations sont annexées à l'acte constitution de la société TELE2 LUTHAR S.A., du 28 octobre 2005, numéro 930 de notre répertoire.

Lequel comparant, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter la rectification des erreurs purement matérielles survenues dans l'acte du 28 octobre 2005 comme suit:

A.- Le siège social de TELE2 LUTHAR S.A. est au 75, route de Longwy et non pas à 80, route de Longwy.

B.- Le siège social de NETCOM LUXEMBOURG HOLDING AB est à P.O. Box 62, S-164 94 Kista, Suède, et non pas à Krista.

C.- Dans l'alinéa relatif à la Souscription des actions, c'est NETCOM LUXEMBOURG HOLDING AB qui souscrit une action et non pas NETCOM LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à environ 750,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 42, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 novembre 2005.

P. Decker.

(104467.3/206/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

AUNID S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.722.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK03777, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100396.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

PL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.694.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 11 novembre 2005

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PL S.A., il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de DELOITTE & TOUCHE de sa fonction de commissaire aux comptes;
- de nommer CAS SERVICES S.A. en tant que commissaire aux comptes;
- de nommer DELOITTE & TOUCHE en tant que réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 11 novembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. / TCG GESTION S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100405.3/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

PATRON KUMMEL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 102.659.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2005

Première résolution

L'Assemblée a accepté la démission de M. Alain Heinz comme administrateur de la Société avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'Assemblée a accepté la nomination comme administrateur de la Société de Mme Marjoleine Van Oort, résidant professionnellement 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100594.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

CAMBER 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 96.796.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2005

- Les mandats des administrateurs M. Rolf Caspers, M. Vincent de Rycke et M. Tom Verheyden sont renouvelés.
- Le mandat du commissaire aux comptes ELPERS & C^O REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. est renouvelé.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006 statuant sur les comptes annuels de 2006.

Luxembourg, le 30 septembre 2005.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2005, réf. LSO-BJ00260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100414.3/1463/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FORCIBLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 68.564.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100477.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

FANTASY-DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5415 Canach, 37, rue Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.891.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100481.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

IGUANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 94.925.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100482.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

WALLPIC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 59.293.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(100530.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

HINES AlexanderPlatz D4 LUXEMBOURG 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 112.212.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of November.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HINES LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg under the number B 106.807,

duly here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg,
by virtue of one proxy given in London on November 14, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

Art. 1. Formation

There is formed among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Objects

2.1. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

2.2. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

2.3. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.4. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

Art. 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name

The Company will have the name HINES AlexanderPlatz D4 LUXEMBOURG 1, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with Article 12. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital

The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) each.

Art. 7. Changes to Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Ranking

The share capital shall consist of one class of shares and each share shall rank *pari passu*.

Art. 9. Shareholder

The Company's shares are indivisible and the Company shall recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the joint owners shall appoint a sole person as owner in relation to that share.

Art. 10. Transfers

In case of a single shareholder, The Company's shares are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. Dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Board of Management

12.1. The Company is managed by a sole manager or if there are more than one manager by a board of managers composed of two or more managers.

12.2. The manager(s) need not be shareholders.

12.3. The manager(s) is (are) appointed by a resolution of the Shareholder(s) which sets the term of their office.

12.4. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without cause).

12.5. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 12 shall have been complied with.

12.6. All powers not expressly reserved by Law or in accordance with Article 14, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.7. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

12.8. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.9. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

12.10. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

12.11. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.12. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by the managers(s) showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend shall not exceed realised profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and any sums to be allocated to the statutory reserve established by Law or by these Articles.

Art. 13. Management Liability

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. Shareholder Matters

14.1. The single shareholder assumes all powers conferred by Law and by these Articles.

14.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in shareholder meetings irrespective of the number of shares held. Each share is entitled to one vote, subject to limitations imposed by Law and these Articles. Resolutions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

14.3. A resolution to alter these Articles may only be adopted by the affirmative vote of a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. Financial Year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Accounts

16.1. At the end of each financial year, the Company's accounts shall be established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers shall prepare a balance sheet and, where required, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, in compliance with article 197 of the Law.

16.2. Each shareholder may inspect the annual accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Statutory Reserve and Dividends

17.1. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2. Every year five percent of the net profit will be allocated to the statutory reserve. This allocation shall cease to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but such allocation shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has reduced to below the statutory minimum.

17.3. The balance of the annual net profits shall be at the disposal of the shareholders and the general meeting of the shareholders shall determine how such balance shall be distributed.

Art. 18. Appointment of Liquidator

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Incorporated Provisions

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

Subscription - Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by HINES LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expense, cost, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand nine hundred (1,900.-) Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder of the Company approves the following resolutions:

1. The number of managers shall be one (1);
2. HINES INTERNATIONAL MANAGEMENT LLC, a limited liability company, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, Delaware State identification number 3722834, shall be appointed as the manager;
3. The duration of the aforementioned manager's appointment is unlimited; and
4. The address of the Company is fixed at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this documents.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HINES LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon la loi du Luxembourg, ayant son siège au 11, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 106.807,

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 14 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet

2.1. La Société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et la mise en valeur de ces participations.

2.2. La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

2.3. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale

La Société a comme dénomination HINES AlexanderPlatz D4 LUXEMBOURG 1, S.à r.l.

Art. 5. Siège Social

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, conformément à l'article 12. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Modifications du capital social

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Classes

Le capital social sera composé d'une classe de parts sociales et chaque part offrira des droits équivalents.

Art. 9. Associés

Les parts sociales sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans l'hypothèse où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, les copropriétaires indivis désigneront une seule personne comme propriétaire de cette part.

Art. 10. Transferts

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Dissolution

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Conseil de Gérance

12.1. La Société est gérée par un gérant unique ou, en cas de pluralité gérants, par le conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants.

12.2. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

12.3. Le(s) gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur(s) mandats.

12.4. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) ad nutum (sans cause).

12.5. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes de l'article 12 aient été respectés.

12.6. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou l'article 14 seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.7. La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

12.8. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a), de ces agents, la durée de leur mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12.9. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

12.10. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

12.11. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

12.12. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et de toutes sommes à prêter à la réserve statutaire établie par la Loi ou les Statuts.

Art. 13. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Pouvoirs des Associés

14.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi et les présents Statuts.

14.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux assemblées des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque part sociale donne droit à un vote, en tenant compte des limites imposées par la

Loi et les Statuts. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3. Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par le vote affirmatif d'une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels

16.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société seront établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera un bilan, et, si nécessaire, un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, conformément à l'article 197 de la Loi.

16.2. Tout associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social.

Art. 17. Réserve légale et dividendes

17.1. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2. Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve en dessous du minimum légal.

17.3. Le solde du bénéfice net sera à disposition des associés et l'assemblée générale des associés déterminera comment ce solde sera distribué.

Art. 18. Nomination d'un liquidateur

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Dispositions finales

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2005.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par HINES LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparantes ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents (1.900,-) euros.

Décisions de l'associé unique

L'associé unique de la Société prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants sera d'un (1).
2. HINES INTERNATIONAL MANAGEMENT LLC, une limited liability company, ayant son siège au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, enregistrée dans l'Etat du Delaware sous le numéro 3722834, est nommée gérant unique de la Société.
3. La durée du mandat du gérant mentionné ci-dessus est illimitée.
4. L'adresse du siège social est fixée au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 81, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(105462.3/230/305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(100483.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

INFINITY STYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 84.095.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100484.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

INOXYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.052.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100485.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

IMMOBILIERE DU LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 86.500.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01922, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100486.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

WISTARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 46.730.

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WISTARIA S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.730, constituée suivant acte reçu le 7 février 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 9849.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comem scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les quatre millions deux cent dix-neuf mille cinqcent vingt-sept (4.219.527) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de la première phrase de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exigera. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.»

2.- Insertion du nouvel alinéa à l'article 11 en suite de l'alinéa 4, qui aura la teneur suivante:

«Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 11 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exigera. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa à l'article 11 en suite de l'alinéa 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(104522.2/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

KAMILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 104.167.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(100488.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

IVANMALO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 105.341.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(100489.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

IMMO-MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquart.
R. C. Luxembourg B 90.514.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01915 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100490.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LA FLEUR DE SEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.893.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01927 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100491.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LUXAME TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 81.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, réf. LSO-BJ01925, et l'annexe au 31 décembre 2004, réf. LSO-BJ01926, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100494.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

MONUVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 104.169.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(100499.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

2 PUCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 104.263.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04595, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2005.

I. Deschuytter.

(100500.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

EUMAN MIND INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 10, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 86.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 novembre 2005.

H. Beck.

(100861.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2005.

MOUFLOLUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.594.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 24 octobre 2005

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Fabrice Rota décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 5 juillet 2005.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Fabrice Rota, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05170. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100487.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

WALL INVEST, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 104.455.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 mars 2005*

Résolution

L'assemblée décide:

La nomination du nouveau commissaire aux comptes, Monsieur René Moris, Conseil fiscal, né à Luxembourg, le 22 mars 1948 demeurant à 28, Am Bounert, L-6975 Rameldange, en remplacement de la FIDUCIAIRE MORIS & SCHEIWEN, S.à r.l., avec siège social à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg avec numéro du Registre de Commerce à Luxembourg B 55.475.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 mars 2005.

Pour la société

ELIOLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100601.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

WALL INVEST, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 104.455.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(100602.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

19944

I.P.F.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 58.510.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01917, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100502.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

PHC PIRGUET HOTEL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, rue de Longwy.
R. C. Luxembourg B 90.238.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01937, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100505.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

HELVINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 67.239.

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Willy Lemaire, gérant de société, demeurant à B-7500 Tournai, 75, rue Doublet, agissant tant en qualité de gérant de:

1.- La société civile de droit luxembourgeois NEISCHENGEN, établie et ayant son siège social à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf, (i.n. 1998 700 2193), qu'en sa qualité de mandataire spécial de:

2.- Monsieur Christian Bellegarde, juriste, demeurant à F-92700 Colombes, 5, rue Hoche, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Colombes, le 12 novembre 2005.

Lesquels comparants, agissant comme il est dit ci-avant, ont déclaré être les associés représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée HELVINVEST, S.à r.l. avec siège social à L-5441 Remerschen, 28, rue de Mondorf,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 67.239, constituée suivant acte sous seing privé daté à Paris, le 20 décembre 1995,

suivant assemblée générale extraordinaire, reçue par le notaire instrumentant le 10 novembre 1998, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 76 du 8 février 1999, la société a transféré son siège social à L-5441 Remerschen et a acquis la nationalité luxembourgeoise.

Lesquels comparants ici représentés comme ci-avant, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Première résolution

Acceptation de cession de parts du 10 décembre 1998, enregistrée à Luxembourg A.C., le 5 mars 1999, volume 559, folio 33, case 26, par laquelle la société anonyme de droit suisse MARIGO CONSULTANTS a cédé ses trois cent quatre-vingt-seize parts sociales à la société civile NEISCHENGEN, préqualifiée.

Deuxième résolution

Conversion du capital social de 500.000,- LUF en 12.394,67 EUR (cours de conversion officiel).

Troisième résolution

Augmentation du capital social à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), moyennant versement en espèces dans la caisse de la société d'un montant total de 105,32 EUR.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents soixante (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Christian Bellegarde, juriste, demeurant à F-92700 Colombes, 5, rue Hoche, quatre parts sociales	4
2.- La société civile NEISCHENGEN, établie et ayant son siège social à L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf, quatre cent quatre-vingt-seize parts sociales	496
Total: cinq cents parts sociales	500»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: W. Lemaire, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 25, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 novembre 2005.

P. Decker.

(101532.3/206/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

HELVINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 67.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(101533.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

OXY GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 17C, rue des Tilleuls.

R. C. Luxembourg B 98.892.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01934, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100508.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

MDG LUX CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 87.284.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01933, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100510.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

KEM-FIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 59.657.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(100533.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

MARINT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 56.075.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(100582.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

GANESH S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 28.315.

L'an deux mille cinq, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GANESH S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28315, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 251 du 22 septembre 1988 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 16 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 27 avril 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Modification afférente des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts et l'article 12 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (première phrase du deuxième alinéa). «Cette société aura son siège à Luxembourg.»

Version anglaise de la phrase précédente:

«Said company shall have its principal office in Luxembourg.»

Art. 12. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de novembre à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Version anglaise de l'article 12 des statuts:

«The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday in the month of November, at 10.00 a.m.»

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2005, vol. 897, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(104176.3/239/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

GANESH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 28.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 novembre 2005.

J.-J. Wagner.

(104178.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

JEWELS MANUFACTURING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.384.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2005, réf. LSO-BK05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(100589.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 105.089.

In the year two thousand five, on the sixteenth November,
Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE, a société en commandite simple incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1818 Howald, 2, rue des Joncs, registered at the Companies and Trading Register of Luxembourg, under section B, number 107.837;

hereby represented by Maître Tom Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 16th, 2005 (the «Shareholder»).

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at having its registered address at L-1818 Howald, 2, rue des Joncs, incorporated following a deed of the undersigned notary on December 9th, 2004, published in the Mémorial C N^o 409 on May 3rd, 2005, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.089, the articles of which have not yet been amended since the incorporation and whose corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the «Company»).

The Shareholder, represented as above mentioned, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of seven billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-five thousand Euro (EUR 7,999,995,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eight billion seven thousand five hundred Euro (EUR 8,000,007,500.-).

2. To issue, against payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred twelve Euro and nineteen cents (EUR 212.19), three million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight (3,199,998) new shares with a nominal value of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3. To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

Then, the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of seven billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-five thousand Euro (EUR 7,999,995,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to eight billion seven thousand five hundred Euro (EUR 8,000,007,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue, against payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred twelve Euro and nineteen cent (EUR 212.19), three million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight (3,199,998) new shares with a nominal value of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Maître Tom Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declares to subscribe for three million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight (3,199,998) shares of the Company, with payment of a share premium in a total amount of two hundred twelve Euro and nineteen cent (EUR 212.19), and to make payment in full for each such new shares by means of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the «Contribution»).

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the three million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight (3,199,998) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The issued share capital is set at eight billion seven thousand five hundred Euro (EUR 8,000,007,500.-) represented by three million two hundred thousand three (3,200,003) shares, with a nominal value of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind by CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE, a company with registered office in the European Union, consists in a contribution of all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital duty exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 6,950.- EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize novembre.

Par-devant nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE, une société en commandite simple constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1818 Howald, 2, rue des Joncs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sou la section B, numéro 107.837;

ici représentée aux fins des présentes par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 novembre 2005 (l'«Associé»).

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique Associé de la société à responsabilité limitée BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), une société constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-1818 Howald, 2, rue des Joncs, constituée suivant acte du notaire soussigné de résidence à Luxembourg, le 9 décembre 2004, publié au Mémorial C, sous le N° 409 le 3 mai 2005, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.089, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés et dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de sept milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 7.999.995.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit milliards sept mille cinq cents euros (EUR 8.000.007.500,-).

2. Emission, contre paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent douze euros et dix-neuf cents (EUR 212,19), de trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.199.998) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature.

4. Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5. Divers.

L'Associé a alors pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de sept milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 7.999.995.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à huit milliards sept mille cinq cents euros (EUR 8.000.007.500,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre, contre paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent douze euros et dix-neuf centimes (EUR 212,19), de trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.199.998) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Maître Tom Loesch, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire pour trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.199.998) parts sociales de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent douze euros et dix-neuf centimes (EUR 212,19) et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en tous ses actifs et passifs (l'«Apport»).

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (3.199.998) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à huit milliards sept mille cinq cents euros (EUR 8.000.007.500,-) représenté par trois millions deux cent mille trois (3.200.003) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais

Dans la mesure où l'apport par CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG) COMMANDITE, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne, consiste en un apport de tous ses actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 6.950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 novembre 2005.

P. Decker.

(104474.3/206/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

BOTTLING HOLDINGS INVESTMENT (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 105.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 novembre 2005.

Pour la société
P. Decker
Notaire

(104475.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

COSYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.155.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 14 juillet 2005 que:

1) L'assemblée générale des actionnaires a pris acte du décès de l'administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Viselit Jean-François, administrateur de société, né le 7 juillet 1968 à F-57000 Metz, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz, et présente ses sincères condoléances à sa famille.

2) L'assemblée a accepté la démission de la société AVALIS S.A., située et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.662, de son poste d'administrateur.

3) L'assemblée a accepté la démission de la société MIRIX FINANCES S.A., située et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.638, de son poste d'administrateur.

4) L'assemblée a élu en leur remplacement:

- Monsieur Tomat Stéphane, administrateur de société, né le 2 août 1968 à F-92000 Rueil-Malmaison, demeurant à F-92000 Nanterre, 73, rue des Ombrages,
- Monsieur Visilit Jean-Marie, administrateur de société, né le 24 mars 1963 à F-57000 Woippy, demeurant à F-57720 Conde-Northen, 41, rue des deux Niefs,
- Mademoiselle Brucker Isabelle, employée privée, née le 25 octobre 1975 à F-57100 Thionville, demeurant à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

5) Suite à ce changement, le conseil d'administration se composera désormais comme suit:

- Monsieur Tomat Stéphane, administrateur de société, né le 2 août 1968 à F-92000 Rueil-Malmaison, demeurant à F-92000 Nanterre, 73, rue des Ombrages,
 - Monsieur Visilit Jean-Marie, administrateur de société, né le 24 mars 1963 à F-57000 Woippy, demeurant à F-57720 Conde-Northen, 41, rue des deux Niefs,
 - Mademoiselle Brucker Isabelle, employée privée, née le 25 octobre 1975 à F-57100 Thionville, demeurant à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich,
- jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(100596.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BALRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

Signature.

(100605.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

19951

CASIOPEA RE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.154.

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASIOPEA RE S.A. ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Mersch le 9 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 221 du 17 août 1988,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg le 18 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 du 18 juin 1998,

modifiée suivant acte sous seing privé du 19 mai 1999, dans le cadre de la conversion du capital en euros, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 657 du 30 août 1999, et

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 433 du 23 avril 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 28.154.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mme Sophie Vandeven, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Anne Dietsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Ingrid Ninane, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Avancement de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 3^e mercredi d'avril à 10.00 au lieu du 3^e mercredi de mai.

2.- Modification afférente de l'article 19 des statuts.

3.- Changement de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurance directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'avancer la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 3^e mercredi d'avril à 10.00 au lieu du 3^e mercredi de mai.

Deuxième résolution

En conséquence l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 19. «L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois d'avril à 10.00 heures.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurance directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de par-

icipation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandeven, A. Dietsch, I. Ninane, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, vol. 150S, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 novembre 2005.

P. Decker.

(104476.3/206/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

CASIOPEA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 28.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 novembre 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(104477.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

PAGOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 31.337.

Il résulte de l'assemblée générale tenue le 22 septembre 2005 que les associés ont décidé à l'unanimité de nommer Madame Monique Goerens gérante technique de la société avec pouvoir d'engager la société de manière illimitée par sa seule signature. Suite à cette décision, les gérants techniques de la société sont:

M. Claude Pauly, demeurant à Steinsel,

Mme Monique Goerens, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2005, réf. LSO-BK02800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100615.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

CORBET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 12.897.

L'an deux mille cinq, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CORBET S.A., enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 12.897, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 10 mars 1975, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 99 du 30 mai 1975.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois par acte du même notaire en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 792 du 3 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste à L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars (USD 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois millions cinq cent mille dollars (USD 3.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Reformulation de l'objet social sans changement au fond.
2. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
3. Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.
4. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société.
5. Fixation de la date d'assemblée générale annuelle.
6. Refonte des statuts.
7. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective et détermination de leurs pouvoirs de signature respectifs.
8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la société est reformulé sans changement au fond pour avoir désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Deuxième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, administrateurs auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que la société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale se réunira annuellement de plein droit le 6 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CORBET S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille dollars (USD 3.500.000,-) divisé trente-cinq mille (35.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars (USD 1.000,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 6 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Huitième résolution

Suite à la création de deux catégories d'administrateur:

1. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm, Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon, Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Severo Antonini, Docteur en économie, né le 2 juin 1928 à Sorengo (CH), demeurant à Cureglia (CH);
 - Monsieur Marzio Dotti, expert-comptable, né le 29 décembre 1999 à Faido (CH), demeurant Capriasca (CH).
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 23, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

J. Elvinger.

(104523.3/211/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

NORDIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 106.036.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 25 octobre 2005:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

- Monsieur Thibal Michel, administrateur de société, demeurant à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare,
- Monsieur Thibal Sébastien, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,
- Monsieur Thibal Jean-Pierre, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.

L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour un terme d'une année renouvelable:

- la société GEST & CO S.A., ayant son siège à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Jusqu'à la prochaine assemblée générale se tenant en 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100597.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

LIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R. C. Luxembourg B 59.814.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2005

L'assemblée générale ratifie la décision du 30 septembre 2004 de nommer Monsieur Freddy Thyès, nouvel administrateur de la LIBO S.A. L'assemblée générale décide de nommer Madame Géraldine Weber nouveau membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur François Faber, dont le mandat prend fin. Les mandats de Madame Géraldine Weber et Monsieur Freddy Thyès prennent fin à l'assemblée générale qui se tient en 2007.

L'assemblée générale décide de nommer la société B.D.O. COMPAGNIE FIDUCIAIRE réviseur d'entreprise pour l'année 2005. Son mandat prend fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2006.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2005.

Pour extrait conforme

C. Ruppert

Président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(102479.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2005.

POMBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 57.596.

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée-générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POMBAL S.A. avec siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 171 du 8 avril 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 57.596.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Prutt, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des 1.250 actions composant le capital social.

2. Augmentation du capital social à concurrence de cent vingt-quatre mille treize virgule trente et un euros (EUR 124.013,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,00), par la création et l'émission de 3.750 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apports en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Fixation de la valeur nominale des actions à trente et un euros (EUR 31,00) par action.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-quatre mille treize virgule trente et un euros (EUR 124.013,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,00), par la création et l'émission de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants, à savoir AGIR LIMITED, société de droit britannique, avec siège social à GB-Londres, et Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, à savoir:

1.- AGIR LIMITED, prénommée,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 novembre 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire trois mille sept cent quarante-neuf (3.749) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale.

2.- Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

lequel déclare souscrire une (1) action nouvellement émise sans désignation de valeur nominale.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-quatre mille treize virgule trente et un euros (EUR 124.013,31) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à trente et un euros (EUR 31,00) par action.

Quatrième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,00), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Meunier, B. Bartolovic, A. Prott, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 74, case 3. – Reçu 1.240,13 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

E. Schlessner.

(104564.3/227/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

POMBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 57.596.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

E. Schlessner.

(104565.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

PROGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 38.716.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 25 octobre 2005:

L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

- Monsieur Thibal Michel, administrateur de société, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,
- Monsieur Thibal Sébastien, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare,
- Monsieur Thibal Jean-Pierre, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare.

L'assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour un terme d'une année renouvelable:

- la société GEST & CO S.A., ayant son siège à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Jusqu'à la prochaine assemblée générale se tenant en 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100598.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BROCADE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 77.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(100516.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

SHIPLUX VII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 112.206.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COBELFRET S.A., R.C.S. Luxembourg B 55.803, avec siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

2) SOMARLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 35.494, avec siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHIPLUX VII S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à 14.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COBELFRET S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) SOMARLUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Freddy Bracke, économiste, né le 7 octobre 1944 à Gand, Belgique, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg,

b) NOVOLUX S.A., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.422, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,

c) SHIPBOURNE S.A., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.831, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Nicole Baeyens, «Financial Controller», née le 5 février 1957 à Schoten, Belgique, demeurant au 11B, route de Capellen, L-8279 Holzem.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

6) Le siège de la Société est fixé au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Bracke, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 43, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(105455.3/230/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

AUFILUX, AUXILIAIRE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 4.522.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 octobre 2005

L'Assemblée a nommé Mme Rosa Lopes, employée privée demeurant à Frisange, Luxembourg, comme commissaire en remplacement de M. Marc Steines démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire viendra à échéance lors de l'assemblée se tenant en 2009.

Pour extrait conforme

Signature

L'administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2005, réf. LSO-BK01296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100618.3/517/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BURECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3920 Mondercange, 10, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 112.180.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jeannot Zahnen, gérant d'entreprise, né à Dudelange, le 30 décembre 1957, demeurant à L-3382 Noertzange, 89, rue de la Gare.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte de constitution d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, soit d'un patrimoine immobilier dont elle assure la gestion et la mise en valeur, soit de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une société de participations financières.

Art. 3. La Société prend la dénomination de BURECO, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Mondercange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) euros (EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculé sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Repartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Jeannot Zahnen, préqualifié.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cent mille (100.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille quatre cent cinquante (2.450,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager valablement celle-ci par sa seule signature:

Monsieur Jeannot Zahnen, préqualifié.

2) Le siège social de la Société est établi à L-3920 Mondernange, 10, rue d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Zahnen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, vol. 150S, fol. 78, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2005.

A. Schwachtgen.

(105060.3/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2005.

ARS-IMMO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 75.020.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 juillet 2000.

Le siège social de la société jusqu'alors fixé au 23, rue Philippe II, B.P. 477, L-2014 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 15 novembre 2005.

Luxembourg, le 15 novembre 2005.

C. Kaufhold.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2005, réf. LSO-BK04823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101432.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2005.

SHIPLUX VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 112.207.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) COBELFRET S.A., R.C.S. Luxembourg B 55.803, avec siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

2) SOMARLUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 35.494, avec siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Freddy Bracke, économiste, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SHIPLUX VIII S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet social l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement et indirectement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs de gestion journalière, l'achat et la vente de participations n'étant pas à considérer comme gestion journalière de la société. Toutefois les instructions aux banques devront être autorisées par deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) COBELFRET S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) SOMARLUX S.A., préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Freddy Bracke, économiste, né le 7 octobre 1944 à Gand, Belgique, demeurant au 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg,
 - b) NOVOLUX S.A., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.422, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg,
 - c) SHIPBOURNE S.A., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.831, ayant son siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Madame Nicole Baeyens, «Financial Controller», née le 5 février 1957 à Schoten, Belgique, demeurant au 11B, route de Capellen, L-8279 Holzem.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.
- 5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.
- 6) Le siège de la Société est fixé au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Bracke, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 43, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(105456.3/230/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2005.

HEIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.104.

L'an deux mille cinq, le quinze novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding HEIP INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 60.104.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 588 du 28 octobre 1997. Les statuts furent modifiés par acte du même notaire Frank Baden en date du 25 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 609 du 4 novembre 1997 et suite à la conversion en euros datée du 16 août 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 du 20 février 2001.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme comme secrétaire Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutatrices Mademoiselle Elena Santavicca, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, et Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste ensemble avec les procurations des actionnaires resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Que les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Modification de la date de tenue de l'assemblée générale annuelle;
2. Modification afférente de l'article onze des statuts sociaux;
3. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de tenue de l'assemblée générale annuelle qui sera désormais le troisième mardi du mois de mai à 16.00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts sociaux qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation le troisième mardi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, E. Santavicca, S. Bortolus, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2005, vol. 469, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 novembre 2005.

M. Schaeffer.

(104511.2/5770/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

HEIP INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.104.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 novembre 2005.

M. Schaeffer.

(104512.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

CyVentures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 112.277.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.962,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, et Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

2. La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257,

ici représentée par un de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Jean Lambert, prénommé, avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding sous la dénomination de CyVentures S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que se soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société anonyme CHART INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, trois mille quatre-vingt-dix-huit actions	3.098
2. La société anonyme EDIFAC S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, deux actions	2
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

b) Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

c) La société anonyme EDIFAC S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 72.257.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme TRUSTAUDIT S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 73.125.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2010.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 29 novembre 2005, vol. 360, fol. 51, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 décembre 2005.

H. Beck.

(106133.3/201/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2005.